ADINA VĂLEAN Rue de la Loi, 200

MEMBRE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE B-1049 Bruxelles

adina.valean@ec.europa.eu

Bruxelles, 9 Février 2021

PF/Ares(2021)494893

M. Luca MERCALLI

Président et rédacteur en chef

Società Meteorologica Italiana onlus / Revue Nimbus

Osservatorio di Moncalieri, Collegio Carlo Alberto

via Real Collegio 30 - 10024 Moncalieri

Cher Monsieur Mercalli,

Je vous remercie pour votre lettre concernant la liaison ferroviaire à grande vitesse entre Lyon-Turin et sa pertinence pour la stratégie climatique de l'UE. La présidente Ursula von der Leyen m'a demandé pour répondre en son nom.

La communication de la Commission européenne sur le "Green Deal" européen appelle à une réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des transports, afin que l'UE devienne une économie neutre sur le plan climatique d'ici 2050. La stratégie prévoit également qu'une part substantielle des 75% du fret intérieur soit transportée aujourd'hui par la route passe au rail et aux voies navigables intérieures.

Il est impossible de lutter contre le changement climatique si nous ne disposons pas d'un transfert modal efficace de la route vers des modes de transport plus durables. Pour atteindre cet objectif, nous devons faire en sorte que tous les modes de transport soient plus durables, nous devons promouvoir le transport multimodal et nous devons investir davantage dans des solutions modernes et propres en Europe.

Le rail est l'un des moyens les plus propres pour transporter les personnes et les marchandises. Il est le moins émetteur de gaz à effet de serre parmi tous les modes de transport. Le rail est également l'un des modes de transport les plus sûrs et un excellent outil pour mettre en relation les personnes, les régions et les entreprises dans toute l'UE. Si nous voulons parvenir aux objectifs climatiques, il est donc nécessaire d'augmenter la part du rail dans le transport des personnes et des biens. La part du rail n'est pas satisfaisante aujourd'hui, puisqu'il transporte 7,6 % des passagers et 17,4% du fret (6ème rapport sur le suivi de l'évolution du marché ferroviaire, 2019).

La politique de l'UE en matière de RTE-T s'inscrit très bien dans ce contexte. Elle encourage le transfert modal, elle investit dans la plupart des modes de transport respectueux de l'environnement, elle soutient des modes de transport modernes, propres et sûrs, et elle accorde également une attention particulière aux investissements transfrontaliers et aux maillons des chaînes de transport.

La nouvelle liaison ferroviaire entre Lyon et Turin est le principal projet d'infrastructure transfrontalier sur le corridor méditerranéen du RTE-T. Il s'agit d'un projet véritablement européen, soutenu depuis de nombreuses années par les gouvernements français et italien, comme le corroborent un certain nombre d'accords bilatéraux.

En raison de sa dimension européenne stratégique, l'absence d'alternatives viables pour traverser les Alpes et sa contribution au transfert modal, la Commission européenne cofinance le projet à partir du Budget de l'UE.

L'un des principaux défis à relever dans la région alpine est de réduire le trafic routier en encourageant les systèmes de transport alternatifs. L'itinéraire ferroviaire actuel n'est pas commercialement viable et les marchandises continuent à utiliser les routes déjà encombrées entre la France et l'Italie. Le trafic des véhicules de transport de marchandises se concentrent dans quelques vallées frontalières, ce qui augmente la pollution et le trafic dans ce domaine très sensible.

Si nous ne parvenons pas à trouver une solution efficace et durable pour traverser les Alpes, nos économies et les populations continueront à souffrir des conséquences négatives et coûteuses de l'augmentation des embouteillages, de la pollution et des accidents.

Comme le montre la pandémie actuelle de coronavirus, l'Europe a besoin d'un système moderne et d'infrastructures transfrontalières respectueuses de l'environnement.

Le tunnel de base Lyon-Turin est un projet de solidarité et d'unité européennes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,

Adina VĂLEAN

Signé électroniquement le 09/02/2021 14:05 (UTC+01) conformément à l'article 11 de la décision C(2020) 4482 de la Commission